



INFOENTRAIDEVAUD

Contactez-nous

c/o Bénévolat-Vaud
Ruchonnet 1 - 1003 Lausanne
021 313 24 04
entraide@benevolat-vaud.ch

NOTICE 7 CONSEILS UTILES POUR LA CONFIDENTIALITÉ, L'ANONYMAT ET LA PROTECTION DES DONNÉES DANS LES GROUPES D'ENTRAIDE

Fiche éditée par Info-Entraide Berne

Nos 7 conseils utiles pour les groupes d'entraide !

La confidentialité et l'anonymat envers les tiers ainsi que la gestion attentive des données sont indispensables afin d'assurer la confiance réciproque au sein d'un groupe d'entraide.

Sans ces conditions préalables, le groupe ne peut pas travailler de manière efficace.

La présente notice donne un aperçu des aspects les plus importants à respecter en la matière.

N'hésitez pas à vous adresser aux spécialistes d'Info-Entraide Vaud en cas de questions concernant la confidentialité, l'anonymat ou la protection des données dans votre groupe d'entraide.

Confidentialité

Le travail de groupe est nourri par les échanges d'expériences. Ces échanges ne sont pas réalisables sans évoquer certaines circonstances de vie des membres, bien que chacun décide librement de ce qu'il souhaite dévoiler de lui-même.

La discrétion et la confidentialité sont des conditions de base essentielles au travail de groupe. Ce n'est que lorsque la confidentialité est assurée que le groupe devient un espace protégé dans lequel les personnes peuvent se confier. C'est pourquoi le principe de confidentialité s'applique. « Ce qui est discuté dans le groupe reste dans le groupe et ne peut être répété à des tiers ». Ceci reste également valable lorsqu'on quitte le groupe ou que celui-ci est dissous. Tous les membres s'engagent à respecter cette convention. Il est de plus recommandé de rappeler ces principes régulièrement, notamment lorsque de nouveaux membres intègrent le groupe.

Anonymat

Chaque groupe peut déterminer de manière autonome les informations que les participants devront indiquer au groupe. Seulement le prénom ou aussi le nom de famille ? L'adresse complète ou uniquement la localité ? La date de naissance pour les vœux d'anniversaire ? Compte tenu de la protection des données, les questions insistantes portant sur l'état de santé (diagnostic, durée de la maladie, etc.) sont à éviter.



Protection des données

Les prescriptions en matière de droit sur la protection des données doivent également être respectées dans le cadre des groupes d'entraide (cf Loi fédérale). Le groupe décide d'un commun accord dans quelle mesure les données personnelles sont saisies et traitées et comment sont gérées les éventuelles listes d'adresses et numéros de téléphone. De manière générale, il est recommandé d'appliquer le principe de minimisation des données. Autrement dit, seules les données vraiment nécessaires à la vie du groupe devraient être enregistrées.

Autres points importants :

- Chaque membre du groupe doit donner son accord avant que ses coordonnées ne soient insérées sur une liste. Les données sont toujours recueillies auprès de la personne concernée. Les données de tiers ne sont pas enregistrées.
- Les participants devraient avoir la possibilité de ne pas figurer sur la liste des participants, ou d'y figurer avec des informations réduites.
- Les membres du groupe ne doivent pas être ajoutés sur une liste (par ex. liste de distribution de mails circulaires) qu'une fois leur entrée définitive. Pour cela, le consentement explicite de la personne concernée est nécessaire.
- La liste des coordonnées est uniquement distribuée aux personnes qui y figurent également.
- Ces coordonnées doivent être traitées avec diligence. Elles ne doivent pas être transmises à des tiers et ne peuvent être utilisées qu'à des fins de coordination des rencontres du groupe.
- Les données de contact doivent être conservées soigneusement et doivent être protégées de tout accès par des tiers (par ex. partenaire). Assurez-vous notamment que vous êtes le/la seul-e à avoir accès aux données électroniques en lien avec le groupe d'entraide. Ceci concerne aussi bien les listes d'adresses que les contacts dans le smartphone ou l'historique des discussions.
- Chaque membre du groupe a le droit de demander la suppression de ses données. Il est recommandé de confirmer leur suppression.

Gestion des données

L'attention portée à la gestion des données peut fortement varier d'une personne à l'autre. Les personnes les plus prudentes devraient servir de référence pour définir la convention dans le groupe.

E-mail communication dans les groupes

- Choisissez une adresse e-mail ne permettant pas de vous identifier (par ex. km@.... , au lieu de Katia.muller@....)
- Utilisez une adresse e-mail à laquelle vous êtes seul-e à avoir accès (par ex. éviter l'adresse e-mail de la famille)

Service Messenger pour la communication dans les groupes d'entraide

L'utilisation de WhatsApp **n'est plus du tout** recommandée pour la communication portant sur des sujets sensibles. Voici quelques recommandations si un groupe souhaite tout de même ouvrir un groupe :

- Le nom du groupe ne doit pas permettre d'établir un lien avec le groupe d'entraide ni avec le sujet du groupe
- L'échange dans le groupe devrait se limiter aux aspects organisationnels (par ex. lieu et heure de la prochaine rencontre)
- Dans tous les cas, chaque membre du groupe doit pouvoir décider lui-même s'il veut faire partie du groupe WhatsApp. Les membres doivent toujours avoir la possibilité d'y renoncer sans être privés pour autant des échanges d'informations.

Soyez prudent-e et gardez à l'esprit que

Quiconque s'adresse à une personne dans la rue en disant "Salut, nous nous sommes connus via le groupe X ou Y », ou qui, lors d'une rencontre fortuite, présente quelqu'un en disant « Voilà Jean du groupe X ou Y », ou encore qu'il transmet une photo par WhatsApp à ses connaissances avec la description « Sortie avec le groupe d'entraide », enfreint la convention de confidentialité et d'anonymat ainsi que la protection des données.

Il est possible de parler d'une rencontre de groupe uniquement dans la mesure où il ne sera pas possible d'en déduire l'identité des membres..

